

Note à l'attention du Formateur

- Théorie prévisionnelle de 40 min
- Pratique prévisionnelle de 20 min
- Pour la présentation des équipements les éléments à connaître à ce niveau sont dans « les cases jaunes »
- La théorie reste une approche globale et la démonstration se fera directement sur les postes dans un engin

- Actions attendues par le stagiaire :
 - Mise en route des différents postes
 - Se caler sur OP 220 si le poste ANTARES n'y est pas
 - Changer de canal sur l'analogique
 - Passer un message de départ, de présentation sur les lieux, de transport, de retour et de rentrée (utiliser un canal tactique pour accoutumer l'apprenant à l'utilisation d'un poste)

SDIS 70

Module équiépier transverse

transmissions - TRS



Réalisation service formation CODIS
Mise à jour juin 2019 – CPL GALLAIRE



SDIS 70



OBJECTIFS

A la fin de ce module, vous serez capable de :

- ✓ Différencier le réseau 400Mhz
- ✓ Identifier et mettre en oeuvre un poste radio Antares 400Mhz
- ✓ Transmettre un message au CTA/CODIS “[Les différents messages](#)”
- ✓ Exercices pratiques

SDIS 70



GENERALITES

Le réseau ANTARES
(**A**daptation **N**ationale des
Transmissions **A**ux **R**isques **E**t aux
Secours)



Il s'agit d'un
réseau
« **Numérique** »
400 Mhz

4 types de communication possibles avec les postes ANTARES :

Communications de groupe relayées : GRP

Utilisation des relais de l'INPT
(Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions)



Celles-ci vous intéressent
pour le moment

Communications individuelles :

Communications poste à poste via les relais, privées



Sera vu au Module
Transverse Chef
d'Agrès

Communications directes tactiques : DIR

De poste à poste.

Les communications ne passent pas par les relais



Sera vu au Module
Transverse Chef
d'Agrès

1 cas particulier – Appel de détresse : SOS



Celui-ci vous intéresse pour
le moment

Les communications de groupe - **GRP** :

Les communications de groupe ne peuvent s'établir que si le terminal est sous la couverture d'un relais radio.

[5 communications de groupe attribuées au département de la Haute-Saône :](#)

- « GRP 220 – OP1 Opérationnelle n°1 »
 - « GRP 225 – OP2 Opérationnelle n°2 »
 - « GRP 223 – SSU - Secours et Soins d'Urgence »
 - « GRP 221 – Cdt - Commandement »
 - « GRP 224 – SP1 - Spécialisée »

L'appel de détresse – SOS :



- Appui prolongé (*3 secondes*) sur la touche « DETRESSE » du terminal
- **Suppose une situation de détresse ou un péril imminent pour le personnel**
- Si le terminal est sous la couverture d'un relais :
 - Au besoin, fermeture automatique des communications en cours pour libérer de la ressource.
 - Ouverture d'une communication de détresse avec le CODIS, quelle que soit la communication activée préalablement sur le terminal.
- Si le terminal n'est pas sous la couverture d'un relais :
 - Ouverture d'une communication directe de détresse sur tous les terminaux (SDIS, SAMU, police, ...) de l'INPT situés à proximité.
- Le CODIS ou toute personne en contact avec le terminal en détresse, même d'un autre service, **doit porter assistance** et donc chercher à connaître l'identité, la localisation et la raison de l'appel de détresse.

Utilisation du réseau ANTARES

- Depuis [le 1er janvier 2012](#), le réseau **ANTARES** est devenu le réseau **prioritaire** à utiliser pour les opérations de secours.
- Les autres réseaux (analogique 80mhz si toujours en place dans le véhicule, ou TPH) sont à utiliser en cas d'absence de couverture du réseau ANTARES ou d'équipement.
- L'ensemble des communications opérationnelles (SAP – INC – DIV) du département utilise un seul canal : **OP1 – 220**.
- En cas de forte activité sur une partie du département ou une opération particulière, **le CTA-CODIS a autorité** pour affecter un autre canal ANTARES.

SDIS 70



LES EQUIPEMENTS



Le Poste embarqué

1 contrôle
LED



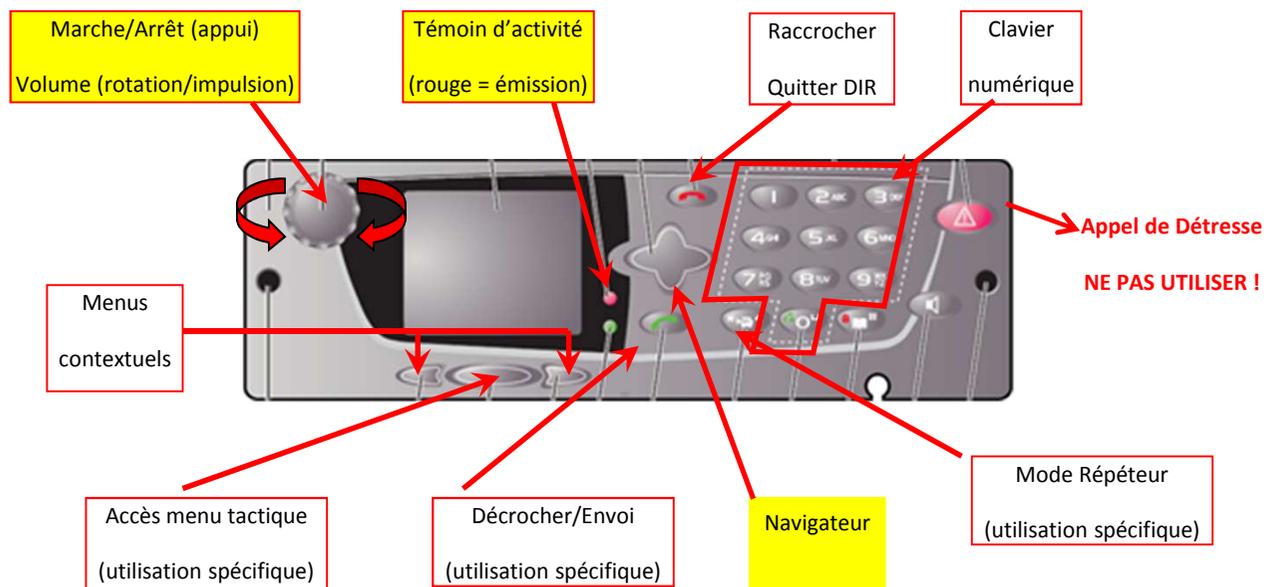
1 micro



Se compose de :



1 BER



SDIS 70



LES MESSAGES EN TRANSMISSION

D'une manière générale les messages doivent être conformés comme suit :

- « Station réceptrice, ici, station émettrice : parlez » : [CODIS ici VSAV Vesoul, parlez](#)
- « Station émettrice, ici, station réceptrice: parlez » : [VSAV Vesoul ici CODIS, parlez](#)

C'est le CODIS qui est station directrice et qui coordonne l'utilisation des réseaux.

Il existe en outre **10 sortes de messages** que vous devez connaître :

- ✓ le message de départ
- ✓ le message d'arrivée sur les lieux
- ✓ le message d'ambiance et/ou de demande de moyens
- ✓ le message de renseignement
- ✓ le message au CRRA 15 "Bilan Secouriste"
- ✓ le message de transport
- ✓ le message d'arrivée au CH
- ✓ le message de sortie du CH
- ✓ le message de disponibilité sur secteur
- ✓ le message de rentrée au centre

**MESSAGE
EN L'AIR**

« de départ »

**MESSAGE
EN L'AIR**

Tout engin équipé d'un poste de radio doit annoncer son départ dès qu'il part effectivement en intervention.

Il a la forme suivante :

«CODIS, départ VSAV Gy effectif **0/1/2** commune de Choye pour AVP simple»

Réponse du CODIS « VSAV Gy ici CODIS reçu »

Mais c'est quoi un...?

“...message en l'air”

**MESSAGE
EN L'AIR ?**

Explication !

Un message en l'air est un message pour lequel il n'est pas nécessaire de demander l'autorisation de transmettre au CODIS.

Le CODIS doit vous confirmer la réception du message. En l'absence de réponse, il est indispensable de retransmettre votre message en attendant toutefois quelques instants avant de le faire.

Avantages du message en l'air !

FLUIDITE – RAPIDITE – DEGAGER LA FREQUENCE

«d'arrivée SLL ou de présentation»

**MESSAGE
EN L'AIR**

Le message de présentation **est obligatoire** pour tout engin équipé d'une radio, dès qu'il arrive sur les lieux de l'intervention. Transmis dès l'arrivée sur les lieux il ne revêt aucune forme de procédure :

«CODIS, VSAV Gy se présente *(adresse si différente de l'ordre de départ)*»

Réponse du CODIS «VSAV Gy de CODIS reçu »

« de demande de moyens et/ou ambulance »

sans délai le plus rapidement possible ! 5 min maxi après votre présentation

Formulation souhaitée : (après demande de parole habituelle)

« CODIS ici VSAV Gy, Prenez message et parlez »

Pour info !
A votre niveau

La transmission de ce message est "PRIORITAIRE"

« Il doit comporter les éléments suivant : je suis – je vois – je demande, si nécessaire ! »

Dès qu'il arrive sur les lieux, si le chef d'agrès estime que les moyens prévus risquent d'être insuffisants, il transmet le message suivant le plus rapidement possible :

« Codis, ici VSAV Gy, Prenez message et Parlez :

- Je suis Commune de Choye RD 474
- En présence d'un accident grave de la circulation
- 1 VL, 2 impliqués, dont 1 ejecté et 1 blessé grave incarcerated
- Je demande 1 VSAV ainsi que renfort SSSM

Pour info !

A votre niveau

« de renseignement » H+10 minutes

Formulation souhaitée : (après demande de parole habituelle)

« CODIS ici VSAV Marnay, Prenez message et parlez »

Le message de **renseignement** du chef d'agrès est **un compte rendu simple**, clair et précis, qui indique la situation et les mesures prises.

Il est passé **le plus tôt possible** (en tout état de cause dans **les 10 min** après l'arrivée sur les lieux) et renouvelé à **chaque fois que la situation évolue** sur le terrain.

Le premier message de renseignement doit indiquer **quatre** rubriques :

JE SUIS - JE VOIS - JE FAIS - JE DEMANDE

Pour info !

A votre niveau

«de renseignement» H+10 minutes

JE SUIS : il s'agit du lieu de l'intervention

(exemple : je suis commune de Bougey, 3 rue du pas)

JE VOIS: il s'agit de la nature de l'intervention

(exemple : je vois un feu dans une habitation de la 1ère famille de type R+2, au niveau du garage)

JE FAIS: il s'agit des actions mises en oeuvre

JE DEMANDE: il s'agit des moyens souhaités en renfort

**MESSAGE
EN L'AIR****« de transport au C.H. »****MESSAGE
EN L'AIR**

Lorsqu'un VSAV quitte les lieux de l'intervention, le chef d'agrès ou conducteur, transmet un message sous la forme suivante:

“ CODIS, le VSAV GY quitte les lieux de l'intervention et se dirige médicalisé (ou paramédicalisé, ou non médicalisé) au CH de GRAY”

**MESSAGE
EN L'AIR**

« de présentation au C.H. »

**MESSAGE
EN L'AIR**

Lorsqu'un VSAV se présente dans un centre hospitalier, le chef d'agrès transmet un message sous la forme suivante:

“ CODIS, VSAV Gy se présente au CH de Gray”

**MESSAGE
EN L'AIR**

« de disponibilité »
“Hors secteur”

**MESSAGE
EN L'AIR**

Lorsqu'un VSAV quitte le centre hospitalier, le chef d'agrès transmet un message de disponibilité sous la forme :

“ CODIS, VSAV Gy quitte le CH de Gray, disponible hors secteur”

“ CODIS, VSAV Gy, disponible sur secteur”

**MESSAGE
EN L'AIR**

« de rentrée au centre »

**MESSAGE
EN L'AIR**

Rentré au CI le chef d'agrès peut, le cas échéant, passer téléphoniquement ou par radio un message de rentrée au CTA.

“ CODIS, VSAV Gy rentré au CI”

En cas de panne ou d'indisponibilité de l'engin ou en cas d'événement particulier faisant suite à l'intervention (audition d'un sapeur par la police ou la gendarmerie, ou problème avec un élu ou la presse, par exemple, SPV ou SPP blessé), il contactera par téléphone le CODIS.

SDIS 70



Toutes ces informations sont consultables dans le Mémento des Bonnes Pratiques qui sera réactualisé en fin d'année



SDIS 70

**Merci de votre
attention**

